

Article 1 — Objet

by Zarboo (ci-après la « Société Organisatrice »), dont le siège social est situé au 900 chemin du Mas Durand – 01120 THIL – immatriculée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain sous le numéro 843 491 549, représentée aux présentes par Isabelle Rouvière, organise du 9/11/2023 au 16/11/2023 par l'intermédiaire de la plateforme Instagram, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Jeu Concours Anniversaire** ». Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Instagram. Les informations que vous communiquez sont fournies à by Zarboo et non à Instagram. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour la société Organisatrice.

Jouer comporte des risques : isolement, endettement... Appelez le 09-74-75-13-13 (appel non surtaxé).

Article 2 — Participation

2.1 Accès au jeu

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes. Le participant est autorisé à jouer une seule fois.

Lors de la désignation du gagnant, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant.

La participation au jeu nécessite pour toute personne d'être préalablement en détention d'un compte **Instagram**.

2.2 Validité de la participation :

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé et/ou déloyal la désignation d'un gagnant. Chaque participant s'interdit de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête systématisée du réseau social Instagram. Dans l'hypothèse où un participant aura apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée (par exemple : logiciels de recherches, de participation, de gestion automatisée, ou l'emploi d'un algorithme etc.) ou déloyale (par exemple : inscription à des groupes d'entraide ou d'échanges de votes ou tout procédé similaire), ou par tous moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice par le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de la Société Organisatrice,

sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la Société Organisatrice ou par des tiers

2.3. Modalités de participation

Pour participer au concours, il est nécessaire de disposer d'un accès internet et d'une adresse électronique valide, puis d'adhérer au compte Instagram @byzarboo et de répondre au post instagram.

La participation au Concours se fait exclusivement sur la plate-forme Instagram. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ou sur un autre réseau social ne pourra être prise en compte.

A ce titre, le Participant doit :

- **S'abonner au compte Instagram @byzarboo**
- **Aimer le post du visuel concours**
- **Taguer à minima deux personnes en commentaire**

Le compte Instagram du participant doit être en visibilité public pendant la durée du concours.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits. Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra pas être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.

Article 3 — Dotations

La dotation est composée d'un produit offert.

9/11/2023 au 16/11/2023 minuit, les utilisateurs Instagram abonnés à la page @byzarboo ayant remplis les conditions de participation pourront gagner, sur la base d'un tirage au sort réalisé :

- 1 lot de 8 lingettes démaquillantes lavables avec son pochon **d'une valeur de 27€**

L'image promotionnelle est une image non contractuelle illustrant le produit à gagner dans le cadre du Jeu concours.

Le gagnant s'engage à accepter le produit tel que proposé, sans possibilité d'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente quant à sa valeur et caractéristiques, pour quelque cause que ce soit sans que sa responsabilité puisse être engagée à cet égard.

Article 4 — Désignation des gagnants, attribution des dotations

4.1 Désignation des gagnants

Le jeu sera clôturé le 16/11/2023 à 00h00, heure de Paris (France).

Un tirage au sort désignera 1 gagnant sur le post Instagram du 9/11/2023.

La Société Organisatrice procédera au tirage au sort de manière impartiale et via un logiciel destiné à cet effet. Le tirage au sort qui désignera le gagnant aura lieu une seule fois parmi tous les participants éligibles ayant dument rempli les conditions préalables. Il sera effectué au siège social de la Société Organisatrice situé au 900 chemin du Mas Durand – 01120 Thil.

Il sera effectué le 17 novembre, l'annonce des résultats se fera successivement au tirage au sort.

Annnonce des résultats :

Le participant désigné lors du tirage au sort :

1. Le gagnant sera tagué en commentaire sous le post du visuel concours ainsi que dans une story Instagram postée depuis le compte Instagram @byzarboo
2. Il recevra alors une notification sur Instagram lui signalant qu'il a été tagué dans un commentaire et identifié dans une story de byzarboo
3. Le gagnant sera contacté par message privé (Instagram) afin de communiquer ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone). Le gagnant recevra alors le lot à l'adresse communiquée par message à by Zarboo. Si, dans les quinze (15) jours suivant la notification Instagram, le gagnant tiré au sort n'a pas répondu à la Société Organisatrice (envoi du message privé avec les coordonnées), il sera considéré comme ayant renoncé à la dotation concernée et celle-ci sera considérée comme annulée. À cet égard, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi du message sur un compte inexact du fait d'une erreur de la part du Participant, ni du dysfonctionnement du dispositif d'envoi de message.

4.2 Attribution des dotations

Le cadeau sera envoyé gratuitement dans un délai d'un mois à compter de la date de désignation du gagnant par voie postale, sans frais, sur la base des coordonnées que le gagnant aura communiquées par messagerie.

La Société Organisatrice du Jeu et expéditrice des lots ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte et de détérioration des lots par La Poste ou par tout prestataire en charge du transport et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste ou de tout prestataire en charge du transport.

Les informations demandées dans la messagerie Instagram sont strictement nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution du gain au gagnant. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice uniquement dans le cadre du présent Jeu concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins.

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la société Organisatrice en ce qui concerne la dotation.

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement de quelque nature que ce soit ne pourra être demandé par le gagnant, pour quelque raison que ce soit. Aucune contrepartie, compensation ou équivalent financier des lots ne pourra alors être demandé, totalement ou partiellement.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, les gains consistant uniquement en l'offre du produit.

Article 5 – Autorisation / Cession de droits

La Société Organisatrice se réserve la faculté de donner, lors des opérations de tirage au sort, à leur issue, comme postérieurement à celles-ci, les dimensions publicitaires qu'elle pourra éventuellement juger opportunes. Cela implique que le joueur en a connaissance et accepte sans réserve que son éventuelle qualité de gagnant, sa publication, son nom, prénom, puissent faire l'objet d'une publicité par voie de tout support écrit, visuel, Internet, radiophonique ou audiovisuel, sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération ou un droit ou avantage quelconque.

Article 6 — Utilisation des données personnelles

by Zarboo s'engage à ne pas porter atteinte à la vie privée des utilisateurs du site et à la confidentialité des informations fournies. Les informations demandées à l'utilisateur sont nécessaires au traitement de la commande.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » (loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'adresse email suivante : hello@byzarboo.fr ou par simple lettre à l'adresse suivante : by Zarboo – Isabelle Rouvière, 900 chemin du Mas Durand, 01120 THIL. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Article 7 — Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de

réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau « Internet » ou de l'application Instagram empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillance externe.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, mails erronés), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de liaison téléphonique,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, par la Société Organisatrice.

Article 8 — Accès et interprétation du règlement, modifications

8.1 Accès

Le règlement du Jeu est disponible sur le site internet de la Société Organisatrice à l'adresse www.byzarboo.fr

8.2 Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

8.3 Modifications

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 9 — Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les Parties, de la compétence du Tribunal de Commerce du siège social de Paradisien.